



# Ce qu'on entend dire, le vrai, le faux et le reste

Agence :  
13 route de Saint-Genis  
17500 Saint Germain de Lusignan

Magasin et Chambre funéraire :  
3, la Bergerie  
17150 Consac

Tél : 05 46 95 43 10  
Email : [pf@guillet17.com](mailto:pf@guillet17.com)  
Site internet : [www.pfguillet.com](http://www.pfguillet.com)  
Facebook : Pompes Funèbres Guillet





Arce que le domaine funéraire est l'un de ceux face auquel on est le moins préparé, le moins formé, et qu'on a l'habitude d'entendre tout et son contraire à ce sujet. Ce guide est là pour démêler les idées préconçues et faire le tri des préjugés.

#### LE CROQUE MORT CROQUE LE DOIGT DE PIEDS DES MORTS

**Faux**, cette légende récente n'a pas de fondement historique. Il n'existe aucun document pouvant avérer cette pratique

#### LA DISPERSION DES CENDRES EN MER EST INTERDITE

**Faux** la dispersion des cendres en mer est possible à 300 mètres des côtes

#### JE PEUX APPELER LES POMPES FUNÈBRES LA NUIT, LE WEEKEND OU LES JOURS FÉRIES

**Vrai**, les pompes funèbres ont l'obligation d'être joignables 24h/24 - 7j/7

#### JE PEUX ME FAIRE ENTERRER SANS CERCUEIL

**Faux**, en France il n'est pas possible d'être inhumé ou crématiser sans cercueil

#### JE PEUX GARDER LES CENDRES DE MON PROCHE AU-DESSUS DE MA CHEMINÉE

**Faux**, depuis 2008 il n'est plus possible de conserver les cendres de ses proches, celles-ci sont obligatoirement soit dispersés, soit placées dans un columbarium ou dans une concession

#### LES POMPES FUNÈBRES SE FONT DE L'ARGENT SUR LA MORT DES GENS

**Faux**, le salaire moyen des employés des Pompes Funèbres est inférieur à la moyenne nationale

#### JE PEUX PARTAGER LES CENDRES

**Faux**, depuis 2008 les cendres ont le même statut qu'un corps, qui n'est pas divisible



Si vous avez des questions n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers.

05 46 95 43 10



**JE N'AI PAS LE CHOIX DE  
L'ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES**

**Faux**, depuis 1993 je peux choisir dans tous les cas l'entreprise de Pompes Funèbres qui s'occupera des obsèques de mon proche.

**DON D'ORGANE, JE DOIS FAIRE MA  
CARTE**

**Faux**, les cartes doivent d'ailleurs cesser d'être produites. En France chaque personne est donneur d'organe potentiel sauf si vous êtes inscrit au registre des refus.

**LES OBSÈQUES ÇA DEVRAIT  
ÊTRE REMBOURSÉ PAR LA  
SÉCURITÉ SOCIALE**

**C'est le cas.** Si le défunt était encore en activité il bénéficie du capital décès pour le financement de ses obsèques, celui-ci est d'environ 3700€ en 2024

**UNE ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES  
EST UNE ENTREPRISE COMME UNE  
AUTRE**

**Faux**, les entreprises de Pompes Funèbres possèdent une habilitation préfectorale les autorisant à exercer leur activité, les employés exerçant au sein de ces entreprises sont des conseillers, passionnés, qui ont une mission de service publique (art. L2223-19 du CGCT). Ils sont là pour vous aider, vous guider, peu importe que vous soyez ou non client de l'entreprise.

**DON DU CORPS À LA  
SCIENCE, IL ME SUFFIT  
D'EN PARLER À MES  
PROCHES**

**Faux**, le don du corps à la science est une démarche active. Il vous faudra contacter un centre de dons (l'une des 22 écoles de médecine ou l'école de chirurgie de Paris) et prendre rendez-vous avec eux.

Pour plus de facilité vous pouvez installer notre application sur votre téléphone

